

DELEGATION DE Madame Alexandra SIARRI

D-2015/634

Convention territoriale globale entre la ville de Bordeaux et la caisse d'allocations familiales de la Gironde.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Confirmant une parfaite convergence dans une coopération exemplaire, la ville de Bordeaux et la caisse d'allocations familiales (CAF) de la Gironde s'inscrivent de nouveau dans une démarche de conventionnement global.

Initiée depuis 2007 avec le Contrat d'Action Familial social et Territorial (CAFST), développée en 2011 avec la première Convention Territoriale Globale (CTG), la coordination globale entre la ville et la CAF se poursuit et se renforce avec le Pacte de Cohésion Sociale et Territoriale.

Les diagnostics communs et les concertations menées, sur les quartiers comme sur l'ensemble de la ville, ont contribué à l'écriture de la nouvelle convention territoriale globale. Ses objectifs partagés se développent en pleine cohérence avec le pacte de cohésion sociale et territoriale.

D'une durée de quatre ans (2015-2018), cette convention définit un cadre de coopération partenariale, au plus près des besoins du territoire.

Elle vise l'amélioration des services rendus aux familles, la facilitation des relations de proximité et l'implication des habitants.

Elle représente une dynamique permettant d'aboutir à une meilleure harmonisation et une mutualisation de l'offre de services existante. Elle permet la mobilisation de tous les partenaires autour de la réalisation des actions concertées.

Le croisement des enjeux spécifiques à la ville et à la CAF et des différents diagnostics permettent de fixer les principaux objectifs communs de la convention territoriale globale de Bordeaux.

Il s'agit de :

- conforter la coopération opérationnelle et la mise en place d'une veille sociale commune;
- concourir à l'épanouissement des enfants et plus généralement des jeunes bordelais et des familles;
- soutenir la parentalité;
- poursuivre la démarche de développement social local;
- favoriser des conditions de logement et un cadre de vie de qualité pour les familles ;
- faciliter l'accès aux droits ;

La convention territoriale globale est dotée d'une enveloppe spécifique de fonctionnement de la CAF de 307 000 € pour 2015 et 2016 et 257 000 € pour 2017 et 2018, mobilisable pour accompagner des projets retenus pour un financement conjoint.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la convention, la Ville et la CAF ont décidé de maintenir la gouvernance relevant de trois niveaux (stratégique, technique et opérationnel). Le pilotage de la convention territoriale globale reposera sur les instances déjà existantes représentées au conseil de développement social.

Une évaluation sera conduite conjointement à mi-parcours et à l'issue du conventionnement. En outre, chaque année, un bilan sera dressé.

En conséquence, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs :

- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention territoriale globale 2015-2018 entre la ville de Bordeaux et la caisse d'allocations familiales de la Gironde ci-jointe et les documents s'y afférant.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

MME SIARRI. -

Il s'agit de la Convention territoriale globale que nous signons avec la CAF qui couvrera de 2015 à 2018, qui est complètement alignée sur le pacte et surtout sur nos 8 pactes de territoires.

Cette délibération concerne tout autant Brigitte COLLET que moi-même puisqu'il s'agit à travers cette convention d'améliorer les services rendus aux familles, mais également de faciliter les relations de proximité et l'implication des habitants.

Cette convention nous permet notamment de cofinancer l'appel à projets à innovation sociale et territoriale qui a déjà fait l'objet de deux délibérations dans cette enceinte.

Je voulais simplement attirer l'attention de l'assistance sur la baisse des aides de la CAF en 2017 et 2018 de deux fois 50.000 euros, ce qui va nous amener à être un peu ingénieux, à mettre en place un schéma d'animation de la vie locale pour essayer de voir comment on peut optimiser notre action dans chacun des 8 quartiers, en ayant le plus possible recours à l'innovation.

M. LE MAIRE. -

M. COLOMBIER

M. COLOMBIER. -

Monsieur le Maire, très brièvement sur la 634 nous nous abstiendrons considérant qu'un certain nombre d'opérations sont intéressantes, mais d'autres évidemment amènent directement à la politique de la ville. Donc on s'abstient.

J'interviendrai sur le dossier suivant.

M. LE MAIRE. -

Pas d'autres remarques sur ce projet de délibération ?

Abstention du groupe Front National.

(Intervention hors micro)

M. LE MAIRE. -

Il n'y a pas grand-chose à répondre. M. COLOMBIER n'est pas d'accord. Il s'abstient. Voilà.



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
DE SERVICES AUX FAMILLES

Entre :

la **Caisse d'allocations familiales de la Gironde**,
représentée par le Président de son Conseil d'administration, Monsieur Jean-Jacques RONZIE
et par son Directeur, Monsieur Christophe DEMILLY,
dûment autorisés à signer la présente convention ;

ci-après dénommée "la Caf" ;

et

la **Ville de Bordeaux**,
représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE,
dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal ;

ci-après dénommée "la Ville de Bordeaux" ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Sommaire

Article préliminaire	Préambule.....	3
Article 1	Objet de la convention territoriale globale de services aux familles.....	4
Article 2	Les champs d'intervention de la Caf	4
Article 3	Les champs d'intervention de la Ville de Bordeaux.....	5
Article 4	Les engagements réciproques.....	7
Article 5	Engagements des partenaires	13
Article 6	Gouvernance.....	14
Article 7	Incidences	14
Article 8	Echange des données.....	14
Article 9	Communication	15
Article 10	Evaluation.....	15
Article 11	Durée de la convention.....	15
Article 12	Exécution formelle de la convention.....	16

Vu les articles L.223-1 et L.227-1 à 3, L. 263-1 du Code de la Sécurité Sociale ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Convention d'Objectifs et de Gestion 2013-2017 arrêtée entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) ;

Vu la décision du Conseil d'Administration de la CAF de la Gironde en date du 21 septembre 2015

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Bordeaux en date du 26 octobre 2015

Préambule

La Ville de Bordeaux et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde décident de renouveler la Convention Territoriale Globale.

L'évaluation de la précédente Convention montre qu'elle est un outil précieux pour comprendre les phénomènes liés à la transformation du territoire et pour agir dans un processus dynamique et un cadre cohérent.

La crise accroît la tension entre la nécessité de maîtriser la dépense publique et celle d'inventer de nouvelles modalités de protection pour un nombre croissant de Bordelais en difficulté.

Face à ces enjeux, la Convention Territoriale Globale, adossée au Pacte de Cohésion Sociale, porte trois ambitions fortes :

- garantir la cohésion sociale sur l'ensemble de la ville et pour l'ensemble des Bordelais,
- développer des politiques de service de qualité, participatives, économes et innovantes.
- écouter l'ensemble des habitants et des acteurs engagés dans les politiques familiales et sociales du territoire.

Article 1 : Objet de la Convention territoriale globale de services aux familles

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et la Ville de Bordeaux.

Partageant des valeurs communes, les deux parties s'engagent sur un projet stratégique global de territoire construit à partir :

- d'un état des lieux des besoins des habitants, des quartiers et des problématiques sociales émergentes.
- des axes de progrès et de développement prioritaires sur la durée de la Convention.

La Convention Territoriale Globale clarifie, articule les champs de compétences et d'interventions de la Ville et de la CAF. Elle garantit la complémentarité avec les autres acteurs intervenant sur le champ des politiques sociales.

Article 2 : Les champs d'intervention de la Caisse d'Allocations Familiales

Les politiques mises en œuvre par la CAF reposent sur le versement des prestations légales et sur une action sociale familiale. La combinaison de ces interventions permet d'apporter des réponses globales et adaptées à la diversité des situations des familles allocataires :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie sociale et vie professionnelle
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants

- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles
- favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non-recours aux prestations familiales et sociales.

Article 3 : Les champs d'intervention de la Ville de Bordeaux

La ville de Bordeaux est soucieuse depuis des années d'aider les personnes vulnérables sur son territoire et a ainsi développé successivement plusieurs projets sociaux. Depuis novembre 2014 elle souhaite aller encore plus loin pour prévenir les situations de vulnérabilité des bordelais et déploie son Pacte de cohésion sociale et territoriale.

Le Pacte de cohésion sociale et territoriale est à la fois un document fondateur et une dynamique collective. Etayé par deux engagements très forts : le droit à la ville et le droit à l'initiative, il doit permettre à chaque Bordelais de les exercer pleinement, et de prendre part aux grandes mutations en cours.

C'est un outil dynamique et participatif porte une grande ambition collective : proposer et construire ensemble un nouveau modèle de société

Il est articulé autour de 5 grands champs d'actions thématiques :

Axe 1 : S'insérer économiquement, être citoyen actif

Axe 2 : Habiter la ville, partager la vie

Axe 3 : Culture, éducation et savoirs

Axe 4 : Bien être, santé et environnement préservé

Axe 5 : Tranquillité publique et prévention, lutte contre les discriminations et handicap

Pour chacun de ces axes, se déclinent des objectifs concrets, des actions qui viennent répondre aux besoins recensés et qui s'adressent à tous les bordelais, quelle que soit leur situation.

Ce Pacte est une dynamique au sein de laquelle chaque acteur de la cohésion sociale peut prendre sa place : l'ensemble des partenaires institutionnels et de terrain doivent s'y inscrire. Cette co-construction favorise la citoyenneté active, chaque habitant peut ainsi être acteur des mutations en cours.

Ce Pacte, pour prendre tout son sens, doit s'ancrer territorialement : il doit s'adapter aux besoins spécifiques de chacun des 8 quartiers, à ses ressources propres, pour permettre une déclinaison opérationnelle optimisée. Il doit permettre de prioriser nos objectifs et nos moyens, en ayant, au préalable, partagé une vision commune : du diagnostic partagé, à l'action partagée.

La dynamique du Pacte de cohésion sociale et territoriale s'appuie complètement sur la logique de développement social issue de la politique de la ville.

D'ailleurs, la réforme inscrite dans la loi du 21 février 2014, est venue conforter la nécessité de repenser les modèles d'intervention pour garantir une cohésion sociale et territoriale pour tous les habitants, en ayant une attention particulière pour ceux des quartiers prioritaires.

1 / Pour le territoire bordelais dans son ensemble nous avons défini au fil de nos concertations 11 enjeux prioritaires : ce sont les « 11 priorités pour bordeaux »

AXE 1 : S'insérer économiquement, être citoyen actif

Priorité 1 : PRIORISER l'emploi des jeunes et des femmes isolées avec enfants

Priorité 2 : OPTIMISER le maillage associatif et INCITER au bénévolat notamment au profit des jeunes et des seniors

AXE 2 : Habiter la ville, partager la vie

Priorité 3 : REUSSIR la rénovation des Aubiers, de la Benauges, du Grand-parc, Claveau, grands quartiers d'habitat social, en déployant une ambition transversale. Raccrocher ces quartiers à la dynamique globale de la ville

Priorité 4 : SOUTENIR toutes les formes d'habitat partagé et accompagner la « capacité d'habiter »

AXE 3 : Culture, éducation et savoirs

Priorité 5 : DEVELOPPER les écoles ouvertes, notamment aux familles

Priorité 6 : SOUTENIR la culture dans les quartiers - la culture pour tous et par tous

AXE 4 : Bien-être, santé et environnement préservé

Priorité 7 : INTENSIFIER la lutte contre les Gaz à effet de Serre

Priorité 8 : SENSIBILISER aux enjeux de la santé globale et la préserver

Priorité 9 : LUTTER contre la solitude des seniors, déployer des services - une nouvelle économie - pour les maintenir à domicile

AXE 5 : Tranquillité publique et prévention, lutte contre les discriminations

Priorité 10 : LUTTER contre toutes les formes de discriminations

Priorité 11 : GARANTIR la sécurité et la tranquillité des biens et des personnes

2 / Pour les 8 quartiers dont la singularité et l'identité de chacun offrent une réelle diversité nous avons élaboré des projets de quartier. Chaque projet de quartier a été construit avec les bordelais, habitants et acteurs de terrain.

Lorsque le quartier comprend un ou plusieurs secteurs prioritaires de la politique de la ville, les objectifs du contrat de ville sont inclus dans le tableau de bord.

Article 4 : Les engagements réciproques

Les engagements réciproques s'inscrivent dans la dynamique créée par la précédente Convention Territoriale Globale. Ils se déclinent à la fois en 7 domaines transversaux pour l'ensemble de la ville complétés d'engagements locaux adaptés pour chacun des 8 quartiers.

Les engagements réciproques prennent appui et complètent les politiques et dispositifs de droit commun partagés Ville/ CAF.

Ainsi, le Contrat Enfance Jeunesse constitue le socle de la politique d'accueil 0 – 17 et participe pleinement de l'offre de service faite aux familles. Il garde sa gestion propre et mobilise d'importantes ressources humaines et financières. Les engagements réciproques de la présente convention prennent en compte sa dynamique et permettent, si besoin, d'ouvrir un champ des possibles pour des expérimentations d'amélioration des services.

Les engagements pour l'ensemble de la ville sont :

- 1 Renforcer le partenariat pour partager, mobiliser et agir
 - Partager nos analyses du territoire, par la structuration d'une démarche de veille sociale territoriale : mise en place d'un observatoire (définition d'indicateurs communs...)
 - Anticiper l'évolution des besoins des populations sur les quartiers impactés par le grand projet urbain
 - Garantir l'évolution des réponses sociales pour l'ensemble des bordelais (y compris pour les populations les plus fragilisées) dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Pacte de cohésion sociale et territoriale
 - Encourager et développer l'innovation sociale (par la mise en œuvre *d'un appel à projet innovation sociale et territoriale*)
 - Renforcer l'accompagnement des territoires prioritaires et des territoires de veille, afin d'optimiser et développer les dispositifs de droit commun.
 - Simplifier les dispositifs et engagements contractuels
 - Maintenir le niveau de qualité du partenariat, par l'évolution de notre niveau d'intervention au titre de la CTG.
- 2 Concourir à l'épanouissement des familles et à l'accueil des enfants
 - Poursuivre le développement de l'offre en EAJE, en veillant à un rééquilibrage entre les quartiers.
 - Mettre en place des actions de valorisation de l'accueil individuel sur des secteurs « tendus » (Saint Michel – Centre) et sur des secteurs avec des « places libres » (Caudéran – Grand Parc – Bordeaux Sud).
 - Développer des actions d'information en direction des parents

- Mailler le territoire en Relais Petite Enfance
 - Permettre l'accès aux modes d'accueil Petite Enfance, aux familles en situation de précarité (monoparents – bas revenus et activité des femmes avec des enfants en bas âges)
 - Optimiser les taux d'occupation (réduire l'écart entre le facturé et le réalisé)
- 3 Structurer une offre jeunesse adaptée aux besoins des familles
- Co-définir et accompagner un Projet Educatif de Territoire (PEDT), en adaptant les offres éducatives suite à la réforme des rythmes scolaires
 - Réajuster l'offre d'accueil péri et extra-scolaire pour suivre les évolutions des besoins des familles.
 - Poursuivre le maintien voire le développement des offres d'accueil hors temps scolaire avec une attention particulière aux modalités d'accès des familles en situation de précarité à ces offres (politique tarifaire et d'accompagnement des familles)
 - Accompagner les évolutions des projets en direction des adolescents pour mieux répondre à leurs besoins et leurs attentes.
- 4 Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants
- Mettre en œuvre un schéma local parentalité, défini avec la ville et les partenaires (consolidation d'une mission de coordination)
 - Étendre les Programmes Vacances de Territoire qui s'appuient sur une dynamique de quartier
 - Encourager et accompagner les projets de lieux et les actions innovantes de soutien à la parentalité
 - Simplification des appels à projets CLAS et REAAP
 - Proposer un accompagnement spécifique pour les monoparents à bas revenus
- 5 Favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement
- Accompagner les structures d'Animation à la Vie Sociale sur le territoire, dans un contexte de fortes évolutions des politiques publiques en action sociale et familiale : l'AVS étant un axe constant de la politique des Caf, en s'appuyant sur des équipements de proximité (centres sociaux et espaces de vie sociale).
 - Soutenir des actions favorisant l'implication des habitants aux projets de développement social de leur commune et de leur quartier et ainsi apporter des réponses aux problématiques sociales et collectives du territoire
 - Finaliser l'élaboration et la mise en place du schéma bordelais de l'animation de la vie sociale

- 6 Favoriser, pour les familles les conditions de logement et un cadre de vie de qualité
- Accompagner le développement de l'offre « habitat jeunes » et mieux orienter ces publics vers des habitats adaptés à leurs réels besoins
 - Contribuer au développement d'actions fédérant les partenaires sociaux sur les questions du logement, plus particulièrement sur la non décence et le surpeuplement
 - Participer à la mise en œuvre du Point Information Logement Habitat de la cité municipale
 - Structurer une démarche partenariale d'observation du territoire
 - Soutenir le développement de projets qui contribuent et valorisent l'amélioration de l'habitat
- 7 Garantir à chacun une place pour mieux vivre à Bordeaux
- Redéployer les lieux et les temps de permanence des Travailleurs Sociaux en lien avec les partenaires du territoire et avec l'offre de service CAF33, en travail social
 - Accompagner les partenaires et les allocataires dans leurs relations avec la CAF (outils et moyens : usage des NTIC, réunions d'information sur l'accès aux droits, sensibilisation, formations... développement d'espaces ressources avec les opérateurs recevant des allocataires, utilisation du site Caf.fr)
 - Analyser les causes de non recours aux allocations, notamment le RSA, et mettre en place des actions adaptées au contexte
 - Soutenir la mise en œuvre de projets autour de l'accès à une alimentation saine et de qualité (Bdx Nord et Sud)
 - Evaluer les problématiques d'insertion des familles avec enfants en bas âges à partir des actions déjà développées sur le territoire (Diapason / maison des familles) et mettre en place des parcours « Mode de garde » pour les familles ayant des besoins spécifiques
 - Renforcer l'accès aux droits afin de verser aux bénéficiaires des prestations à bon droit et promouvoir et mettre en œuvre un accompagnement social aux plus vulnérables

Les engagements déclinés par quartiers sont :

Bordeaux Maritime

Anticiper et accompagner les évolutions sociodémographiques des cinq prochaines années

Favoriser le lien social entre les différentes populations du quartier, en tenant compte de son nouveau périmètre (redécoupage de la Ville, en 2014) et des nouveaux arrivants.

Développer l'offre d'accueil Petite Enfance et veiller à l'accès aux modes de garde de ces publics pour les familles en situation de précarité, dans une démarche d'accompagnement à la parentalité

Evaluer et encourager des modes d'accueil innovants pour les familles ayant des besoins spécifiques (horaires atypiques et/ou faciliter l'insertion professionnelle).

Développer l'offre d'accueil ALSH et APS avec une attention particulière aux besoins des familles les plus modestes et en particulier les familles monoparentales (politique d'accompagnement des familles et politique tarifaire

Promouvoir la mise en réseau des acteurs du territoire pour améliorer les réponses apportées aux problématiques de précarité.

Chartrons - Grand Parc – Jardin Public

Améliorer l'accompagnement des familles monoparentales à bas revenus, fortement concentrées sur la zone du Grand Parc

Promouvoir la mise en réseau des acteurs du territoire pour améliorer la réponse faite aux problématiques de précarité identifiées principalement sur cette même zone géographique

Maintenir l'existant quant au niveau de couverture d'accueil Petite Enfance et veiller à l'accès aux modes de garde de ces publics pour les familles en situation de précarité, dans une démarche d'accompagnement à la parentalité

Evaluer et encourager des modes d'accueil innovant pour les familles ayant des besoins spécifiques (horaires atypiques et/ou faciliter l'insertion professionnelle)

Surveiller l'offre d'accueil en ALSH et APS compte tenu de l'évolution massive du jeune public (6-17 ans)

Bordeaux Centre

Renforcer l'accompagnement des allocataires qui vivent une situation de non décence et de surpeuplement dans le logement

Permettre le développement de l'offre d'accueil des Assistantes Maternelles et veiller à l'accès aux modes de garde Petite Enfance pour les familles à bas revenus

Organiser et développer l'accueil périscolaire

Poursuivre le développement de l'offre d'accueil ALSH et APS avec une attention particulière aux besoins des familles les plus modestes et en particulier les familles monoparentales (politique d'accompagnement des familles et politique tarifaire).

Surveiller les risques d'impayés de loyer

Saint Augustin - Tausin – Alphonse Dupeux

Veiller à l'accès aux modes de garde Petite Enfance pour les familles à bas revenus

Porter une attention particulière à l'accessibilité des familles modestes aux offres de loisirs

Continuer le développement de l'offre d'accueil de loisirs des enfants de 3-5 ans révolus

Accompagner la préfiguration de la Maison de Quartier du Tausin, en Centre Social

Nansouty Saint Genès

Promouvoir le développement des modes d'accueil Petite Enfance et encourager notamment l'implantation d'Assistantes Maternelles sur le secteur, et veiller à l'accès aux modes de garde Petite Enfance pour les familles à bas revenus (ouverture d'une structure de 60 places en 2017)

Développer l'offre d'accueil ALSH et APS avec une attention particulière aux besoins des familles les plus modestes et en particulier les familles monoparentales (politique d'accompagnement des familles et politique tarifaire).

Accompagner la préfiguration du Centre d'Animation Argonne, en Centre Social

S'appuyer sur la démarche de préfiguration centre social pour dynamiser le tissu associatif du Quartier

Bordeaux Sud

Renforcer l'accompagnement des allocataires qui vivent une situation de non décence et de surpeuplement dans le logement

Anticiper les impacts de la rénovation du quartier sur les besoins de la population et sur le lien social

Accompagner l'implantation d'un FJT (Ancien site de santé naval)

Maintenir le niveau de couverture d'accueil Petite Enfance et veiller à l'accès aux modes de garde Petite Enfance pour les familles à bas revenus

Evaluer et encourager des modes d'accueil innovants pour les familles ayant des besoins spécifiques (horaires atypiques et/ou faciliter l'insertion professionnelle)

Développer l'offre d'accueil ALSH et APS avec une attention particulière aux besoins des familles les plus modestes et en particulier les familles monoparentales (politique d'accompagnement des familles et politique tarifaire).

Bastide

Anticiper et accompagner une évolution socio-démographique à moyen terme

Favoriser le lien social entre nouvelles et anciennes populations (entre nouveaux et anciens quartiers)

Développer l'offre d'accueil Petite Enfance et veiller à l'accès aux modes de garde Petite Enfance pour les familles à bas revenus

Evaluer et encourager les modes d'accueil innovants pour les familles ayant des besoins spécifiques (horaires atypiques et/ou faciliter l'insertion professionnelle)

Développer l'offre d'accueil ALSH et APS avec une attention particulière aux besoins des familles les plus modestes et en particulier les familles monoparentales (politique d'accompagnement des familles et politique tarifaire).

Travailler la complémentarité des 2 centres sociaux et accompagner la prise en compte des besoins des populations des nouveaux quartiers (projet urbain)

Caudéran

Se préoccuper de l'inactivité ou de l'activité réduite des Assistantes Maternelles sur certains secteurs du quartier

Evaluer les attentes et les besoins potentiels d'accueil de loisirs ainsi que leur développement éventuel (étude ABS)

Repérer les besoins d'accueil périscolaire

Surveiller les risques d'impayé de loyer

Etre attentif au non recours potentiel aux droits (notamment lors changement de situation familiale ou professionnelle [séparation, chômage]). Population ayant de manière globale peu à faire au système social.

Article 5 : Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention.

Les parties conviennent qu'elles ne pourront en aucun cas se prévaloir des dispositions de la présente convention si elle s'avère contraire aux stipulations de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf.

Article 5 bis : Moyens spécifiques mobilisables dans le cadre de la Convention Territoriale Globale

Le Conseil d'Administration de la CAF de la Gironde a retenu le principe d'une participation financière pondérée au regard de la richesse du territoire.

Ceci a réduit fortement la base de financement de Bordeaux.

Afin d'échelonner la baisse des montants accordés dans la précédente Convention Territoriale, la commission décisionnelle du 6 février 2014 a retenu le principe d'une base de financement plafonnée avec un fonds d'accompagnement dégressif sur les quatre années 2015-2018 ainsi reparti :

Année	Base financement	Fonds d'accompagnement	Total financement
2015	207 000 €	100 000 €	307 000 €
2016	207 000 €	100 000 €	307 000 €
2017	207 000 €	50 000 €	257 000 €
2018*	207 000 €	50 000 €	257 000 €
TOTAL	828 000 €	300 000 €	1 128 000 €

* les financements 2018 pourront subir des changements en fonction de la COG 2018-2022

Le Conseil d'Administration de la CAF de la Gironde réexaminera dans un délai de deux à compter de la signature de la présente convention, les dispositions relatives au financement ainsi que le montant de l'aide attribué. En cas de modification, un avenant sera négocié.

De son côté la Ville abondera le financement des projets pour un montant au moins identique, essentiellement via l'appel à projet innovation sociale et territoriale.

Cette dotation permettra de soutenir les projets retenus conjointement suite à une instruction partagée.

Les projet retenus devront répondre aux enjeux partagés de la présente convention et développer une innovation sociale locale.

La durée maximale de financement d'un projet par les fonds CTG est de deux ans.

Cette dotation permettra de soutenir les projets nouveaux et innovants non financés par les dispositifs de droit commun qui viseront à mettre en œuvre le projet familial et social partagé.

Article 6 : Gouvernance

Pour mener à bien les engagements arrêtés par la présente convention, les parties conviennent des instances de décision et de pilotage suivants :

- La Commission décisionnelle (niveau stratégique) :

Elle est composée d'élus de la ville, d'un représentant du Conseil d'Administration et d'un représentant de la Direction de la CAF. Elle définit les objectifs stratégiques et valide les plans d'action et leur programmation. Elle se réunit, en principe, une fois par trimestre.

- Le Comité Technique (niveau opérationnel)

Il est composé de référents identifiés de la CAF et de la Ville. Il a pour mission de préparer les décisions de la Commission décisionnelle.

Il se réunit autant que de besoin.

Article 7 : Incidences

Les parties signataires conviennent que la présente convention de partenariat :

- ne saurait avoir pour conséquence de porter atteinte aux compétences, missions ou outils de l'une ou l'autre des parties, lesquelles restent libres de contracter ou d'engager toutes actions ou toutes interventions qu'elles jugeront nécessaires et utiles ;
- ne peut les empêcher de passer convention chacune de leur côté avec leurs partenaires habituels ;
- ne peut ou ne pourra davantage remettre en cause les engagements pris par l'une ou l'autre des parties signataires dans le cadre d'une ou plusieurs autres conventions,

Article 8 : Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

A ce titre, la présente convention constitue le cadre général d'éventuels échanges de données dans le respect des :

- dispositions législatives et actes réglementaires s'imposant à chaque partenaire, notamment au regard de la Convention du 28 Janvier 1981 du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du décret n° 78-774 du 17 juillet 1978 pris pour son application, de l'avis de la CNIL du 30 décembre 1994.

- décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

A compter de la date de signature figurant ci-dessous, les demandes d'échange de données par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité et d'une formalisation par un avenant à cette convention générale.

Les parties s'engagent à mentionner, dans tout document interne ou externe, la source des données.

Article 9 : Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention et aux actions menées dans ce cadre.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner l'action de l'autre partie.

Article 10 : Evaluation

Un bilan annuel sera conjointement réalisé par les parties, validé en Commission Décisionnelle.

Une évaluation est réalisée au terme de la Convention. Cette évaluation permet d'adapter les objectifs et les engagements des parties pour la Convention suivante.

La méthodologie d'évaluation est déclinée en Annexe 5

Article 11 : Durée de la Convention

La présente convention est conclue à compter de la date de signature figurant ci-dessous jusqu'au 31 décembre 2018 inclus.

Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisé par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de résiliation de la présente convention, les parties seront tenues des engagements pris antérieurement à celle-ci jusqu'à leur terme.

Article 12 : Exécution formelle de la Convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Fait à Bordeaux, le

en trois exemplaires

Cette Convention comporte 16 pages paraphées par les parties et les annexes énumérées dans le sommaire.

La Caisse d'Allocations Familiales

La Ville de Bordeaux

Le Directeur,

Le Président,

Le Maire,

Christophe DEMILLY

Jean-Jacques RONZIE

Alain JUPPE

D-2015/635

Pacte de cohésion sociale et territoriale. Subventions de fonctionnement. Programmation 2016. Autorisation. Décision.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La cohésion sociale et territoriale de Bordeaux est constitutive de l'attractivité de la ville. La qualité du « vivre ensemble » fondée sur la tradition humaniste de la ville et l'engagement de tous ses partenaires renforcent le lien social au bénéfice de tous les bordelais, notamment les plus vulnérables.

La ville, à travers, l'ensemble de ses champs d'intervention, souhaite garantir et consolider cette cohésion sociale sur l'ensemble des quartiers. La mise en œuvre du Pacte de cohésion sociale et territoriale depuis près d'un an a permis d'établir, sur les 8 quartiers de la ville, un diagnostic faisant émerger les enjeux prioritaires de chaque territoire.

Ainsi, pour chaque quartier et sur chacun des 5 axes du Pacte de cohésion sociale et territoriale, ont été identifiées les priorités partagées par tous.

Pour mémoire les axes du Pacte sont les suivants :

- Axe 1 : s'insérer économiquement, être citoyen actif
- Axe 2 : habiter la ville, partager la vie
- Axe 3 : culture éducation et savoirs
- Axe 4 : bien être santé et environnement préservé
- Axe 5 : tranquillité publique et lutte contre les discriminations

La dynamique du Pacte s'appuie également sur 12 priorités transversales qui rayonnent sur l'ensemble de la ville

- 1 / PRIORISER l'emploi notamment dans les quartiers Politique de la ville et en particulier des jeunes
- 2 / OPTIMISER le maillage associatif et INCITER au bénévolat notamment au profit des jeunes et des seniors
- 3 / REUSSIR la rénovation des Aubiers, de la Benauge, du Grand-parc, claveau, grands quartiers d'habitat social, en déployant une ambition transversale. Raccrocher ces quartiers à la dynamique sociale et économique globale de la ville
- 4 / SOUTENIR toutes les formes d'habitat partagé et accompagner la « capacité d'habiter »
- 5 / DEVELOPPER les écoles ouvertes, notamment aux familles
- 6 / DONNER L'ENVIE de culture à tous
- 7 / INTENSIFIER la lutte contre les causes et les effets du changement climatique
- 8 / SENSIBILISER aux enjeux de la santé globale et la préserver
- 9 / LUTTER contre la solitude des seniors, déployer des services - une nouvelle économie - pour les maintenir à domicile
- 10 / LUTTER contre toutes les formes de discriminations
- 11 / GARANTIR la sécurité et la tranquillité des biens et des personnes

L'appui de la ville au tissu associatif est l'un des piliers sur lequel le Pacte s'adosse. Les actions proposées par ces structures de proximité représentent une des bases indispensables de la cohésion sociale.

Au regard du contexte administratif et financier extrêmement contraint, il est essentiel de sécuriser leur fonctionnement par des subventions de droit commun. Ces actions correspondant aux objectifs prioritaires de la ville.

Cet engagement volontariste de la ville, prend tout son sens au moment où nombre de partenaires financiers réduisent leurs engagements vis-à-vis des acteurs de terrain, notamment du fait de la réforme de la politique de la ville.

La ville fait le choix, non seulement de consolider l'existant mais, pour un certain nombre d'associations, d'octroyer des moyens supplémentaires pour leur permettre de conduire leurs missions en directions des bordelais.

C'est particulièrement le cas pour les centres sociaux et les espaces de vie sociale.

En outre, et pour mémoire, l'appel à projets à innovation sociale et territoriale permet par ailleurs, au cours de l'année, de soutenir le tissu associatif qui, dans bon nombre de quartiers, bénéficie de budgets de fonctionnement pour la réalisation de projets ponctuels innovants.

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Mr le Maire à adopter le programme tel que présenté en annexe

e attribuer aux organismes cités sur le tableau joint les sommes d'un montant total de **2 007 875,61 €**

A faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2016, fonction 522 compte 6574.

ADOPTE A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

MME SIARRI. -

L'appui de la Ville au tissu associatif, Anne BREZILLON l'a dit, est l'un des piliers sur lequel le pacte s'adosse. Les actions proposées par ces structures de proximité représentent une des bases indispensables de la cohésion sociale.

Notre engagement volontariste prend tout son sens au moment où nombre de partenaires financiers, on vient de le voir, réduisent leur engagement vis-à-vis des acteurs de terrain, notamment du fait de la réforme de la politique de la ville.

La Ville fait le choix à travers cette délibération non seulement de consolider l'existant, mais pour un certain nombre d'associations d'octroyer des moyens supplémentaires pour leur permettre de conduire leurs missions en direction des Bordelais. C'est particulièrement le cas pour les centres sociaux et les espaces de vie sociale.

Vous avez des tableaux qui correspondent aux 5 axes du pacte, avec une distribution d'enveloppes budgétaires pour un montant de plus de 2 millions d'euros.

On a mis à part les centres sociaux et les espaces de vie sociale puisqu'ils concourent à la mise en œuvre des 5 axes du pacte.

Je vais peut-être mettre en lumière certaines des associations qui ont une résonance un peu particulière.

Dans l'axe 1 : s'insérer économiquement et être citoyen actif. Je rappelle que la Ville de Bordeaux subventionne la Mission Locale à hauteur de 494.000 euros. Qui plus est, ce sont des subventions que nous allouons en tout début d'année et que nous allouons en un seul bloc, ce qui permet à l'ensemble de ces structures associatives de pouvoir travailler et d'œuvrer concrètement au profit des gens en situation de vulnérabilité, passagère ou plus longue.

Je voulais aussi citer dans cet axe 1 l'allocation d'une subvention de 105.000 euros à Unis-Cités, et saluer le travail que nous produisons avec Arielle PIAZZA autour de ces jeunes qui interviennent massivement dans les maisons de retraite, dans les écoles, sur l'espace public.

L'axe 2 du pacte : habiter la ville et partager la ville, je mettrai en lumière La Banque Alimentaire, le Diaconat de Bordeaux, ou même la Halte 33, avec pour cette dernière des subventions de 66.000 euros. Il s'agit d'accueillir des gens sans la moindre condition, de nuit, qui errent le plus souvent dans nos villes sans d'autres solutions que celle-ci.

J'attire aussi votre attention sur le fait que cette année nous allouons une subvention exceptionnelle de 10.000 euros pour les Restos du Cœur de la Gironde, en plus du nouveau local qui va démarrer avec également les budgets de la Métropole.

Sur l'axe 3 : Accéder à la culture, à l'éducation et aux savoirs, j'insisterai sur le Groupement d'Intérêt Public de réussite éducative qui s'appelle le GIPREB, avec une subvention de 35.000 euros. Nous sommes très volontaristes sur ce dossier qui nous permet d'accompagner des publics et des enfants sur mesure en mettant en place des équipes pédagogiques de toute la communauté pédagogique.

Je voulais aussi, peut-être que Fabien ROBERT en dira un mot, insister sur le budget de 20.000 euros que nous allouons pour le Collectif de Ressources Bordonor, qui, s'il n'avait pas ce budget peinerait à pouvoir conduire la totalité de ses actions. Ce n'est pas encore complètement réglé pour eux, mais la Ville fait un effort particulier et remarquable.

Et l'axe 5 : Garantir la tranquillité publique, lutter contre la discrimination, agir en faveur des personnes en situation de handicap, avec les 30.000 euros que nous allouons au PRADO, mais aussi les 18.500 euros que nous donnons à l'Association IPPO.

C'est vraiment quelques exemples de structures associatives que nous accompagnons. Vous avez tout le détail dans ces tableaux.

Et je voulais insister sur ce choix, Monsieur le Maire, que vous avez validé, d'augmenter des budgets de fonctionnement de structures qui se trouvent être la plupart du temps dans des quartiers qui sont sortis de la politique de la ville. C'est donc une prise de position extrêmement volontariste que nous prenons sur ce mandat.

Je voulais en citer quelques petits exemples.

Le Centre social Réseau Paul Bert, en centre ville, nous passons le budget de fonctionnement de 18.000 à 60.000 euros.

Le Kfé des familles, à Bacalan, de 6.000 à 10.000 euros.

L'association MANA, aux Aubiers, de 7.500 à 13.500 euros.

CHAHUTS, de 7.000 à 9.500 euros.

L'espace de vie social ASTROLABE à Bordeaux Sud, de 22.000 à 40.000 euros.

L'association PROMOFEMMES, de 16.000 à 31.500 euros.

Chez Anne-Marie CAZALET, le Centre social Foyer Fraternel, de 89.000 à 110.000 euros.

Aux Aubiers, l'Association B2S de 14.000 à 18.000 euros.

Et sur tous les quartiers, l'Atelier Graphite de 10.000 à 25.000 euros.

Ce n'est pas une présentation exhaustive, mais c'est pour vous indiquer que nous avons fait le choix d'augmenter ces budgets de fonctionnement.

En contrepartie de l'augmentation de ces budgets de fonctionnement nous augmentons évidemment également notre niveau d'exigence, et par là-même la qualité de notre partenariat avec ces structures associatives sur la base des priorités qui vous ont été présentées au démarrage et qui l'ont été avec les acteurs de territoires et avec les habitants de ces quartiers.

Ces augmentations, donc, ne se font absolument pas à l'aveugle, mais suite à un travail énorme avec chacun des adjoints de quartiers et l'ensemble des acteurs de territoires.

Je suis donc très fière de vous présenter ces augmentations de budgets. Je suis à peu près sûre que grâce à cela des résultats beaucoup plus efficaces vont pouvoir se noter sur le territoire malgré des baisses importantes de nos autres partenaires financiers.

M. LE MAIRE. -

M. Yohan DAVID

M. YOHAN DAVID. -

Mme SIARRI dit qu'elle est très fière de présenter cette délibération, je suis très fier de la voter.

Je voudrais juste m'arrêter sur l'axe 1 qui va en complément de toutes les actions emploi, insertion, développement économique que nous a présentées en début Mme Virginie CALMELS.

Je ne peux pas ne pas parler 10 secondes de la Mission Locale dont le budget est maintenu, mais il faut aussi rajouter la mise à disposition des locaux par la Ville de Bordeaux, le travail en régie

de ces bâtiments qui n'est pas neutre parce que ce sont essentiellement des mètres carrés qui accompagnent plus de 60 professionnels.

Permettez-moi juste une chose, Mme SIARRI en a parlé, l'association B2S fait de l'insertion. Elle vient d'être installée aux Aubiers. Elle permet de positionner des jeunes et d'ailleurs des moins jeunes sur l'emploi. C'est extrêmement important. Cette association travaille très bien depuis des années.

Je peux pas ne pas parler de la Caisse Sociale du Développement Local. A quelques mètres il y a le marché solidaire. Donc je vous invite jusqu'à dimanche à passer sur ce marché Noël Solidaire place Pey-Berland. Ce sont des jeunes créateurs de La Ronde des Quartiers, ou de la Caisse Sociale. C'est du micro-crédit.

Je rappelle que la Caisse Sociale sur les 10 premiers mois d'activité de 2015 a permis de soutenir 95 dossiers et de créer 171 emplois.

Trois points supplémentaires.

L'association « En route pour travailler » qui nous permet d'aider les jeunes à accéder à des mobilités, notamment au permis de conduire.

Le IPF pour l'insertion qui est une vieille association dont on ne parle pas assez, qui est très bien.

EGEE pour le « Par image »

Mme SIARRI m'autorisera pour un fois à sortir de l'axe 1, notamment pour parler de « Info droit » qui est aussi une association extrêmement utile pour l'accès au droit pour l'emploi, parce qu'on a des dossiers à faire notamment pour les personnes handicapées. Cette association y répond parfaitement.

Donc je serai, je crois comme vous tous, très fier de voter cette délibération. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Juste une question à Mme SIARRI. Je pense qu'elle doit être au courant d'une expérimentation qui est actuellement proposée par l'association ATD Quart Monde. Deux mots. Puisque vous la connaissez je ne vais pas être long.

Elle consiste à permettre aux municipalités d'embaucher des chômeurs au SMIC plutôt que de compenser leur inactivité par des dépenses sociales, lesquelles dépenses sociales viendraient abonder un fonds qui permettrait aux collectivités locales, aux villes notamment, de faire travailler ces chômeurs.

Le projet s'appelle « Zéro chômage de longue durée ». Donc des chômeurs embauchés par les villes.

Jusqu'à présent cela était impossible car, sauf erreur de ma part, le législateur ne permettait pas ce type d'embauche. Or une loi de décembre dernier, dite « loi d'expérimentation territoriale » visant à faire disparaître le chômage de longue durée, a précisément rendu possible cette expérimentation qui repose sur des travaux qui en général ne sont pas solvables, et les collectivités, les villes ont besoin

de l'autorisation d'expérimenter localement la réhabilitation de toute une série de dépenses sociales liées à la privation d'emploi sur le financement de leurs projets. Donc cela est possible.

J'ai lu, Mme SIARRI, un article dans le journal La Croix il y a quelques jours disant qu'actuellement 5 territoires ruraux ont commencé à travailler sur le sujet. Egalement 2 ou 3 territoires urbains sont sur les rangs. Il a été fait référence à Lille et Dijon, et on disait que peut-être Bordeaux pourrait être intéressée.

Est-ce que vous êtes vraiment intéressée ? Est-ce que vous pouvez nous dire un mot sur la mise en place de cette expérimentation ? Etant précisé que je trouve que ça serait très positif pour la Ville de Bordeaux de s'inscrire dans cette expérimentation.

M. LE MAIRE. -

M. COLOMBIER

M. COLOMBIER. -

Monsieur le Maire, au titre de la Cohésion Sociale et Territoriale, c'est-à-dire de la politique de la ville, vous subventionnez un certain nombre d'associations supposées agir dans le sens d'un resserrement du lien social dans les différents domaines visés par le Pacte de cohésion.

Cela s'apparente pratiquement à une délégation pour certains services publics.

Nous avons eu suffisamment l'occasion de le dire, la politique de la ville est non seulement un gouffre financier à plus de 2 millions d'euros pour la présente délibération, mais ses résultats sont discutables et n'empêchent pas la désintégration sociale de ces quartiers.

Par ailleurs, sur l'ensemble des associations subventionnées beaucoup poursuivent des objectifs que nous jugeons politisés.

Ainsi on retrouve une fois de plus :

PROMO FEMME pour 31.500 euros,

L'Atelier Graphite pour 25.000 euros,

Le DEFI, émanation de la Ligue Girondine de l'Enseignement, qui promeut la laïcité, la lutte contre les inégalités, toutes les formes de discriminations pour 6.000 euros. Ça transpire assez le PS, si ce n'est l'UMPS.

Halte 33, lutte contre l'exclusion, logement, travail, santé, racisme et xénophobie, bien entendu tout est dans tout, 66.000 euros.

L'association de solidarité avec tous les immigrés, 4.000 euros.

Avec 6 millions de chômeurs, nous vous le rappelons, et 8 millions de pauvres, les immigrés - migrants compris qui arrivent aujourd'hui dans notre région - devraient être reconduits dans leurs pays. Nous, nous devons nous occuper des nôtres avant les autres. C'est du moins notre point de vue.

Nous voterons donc contre cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Mme SIARRI

MME SIARRI. -

Mme SIARRI va essayer de garder son calme. Ça ne va pas être facile.

M. LE MAIRE. -

Mais si. Vous allez y arriver.

MME SIARRI. -

Pour Pierre HURMIC, oui, nous sommes intéressés. Pour l'instant c'était ouvert aux Conseils Départementaux. Pour ma part j'ai fait acte de candidature et donc le responsable d'ATD Quart Monde doit venir me voir en janvier puisqu'il a un déplacement au Conseil Régional. Si vous voulez vous pouvez venir au rendez-vous avec moi.

Evidemment on est très intéressés, même si on n'a pas toutes les données puisqu'en fait ça dépend quand même beaucoup des mécanismes de RSA et donc beaucoup du Conseil Départemental.

En tout cas je confirme qu'on est très intéressé par cette expérimentation.

M. LE MAIRE. -

Je me réjouis de voir que vous vous donnez des rendez-vous...

(Rires)

MME SIARRI. -

Concernant M. COLOMBIER, il faut comprendre que sur la délibération précédente il s'est abstenu de voter sur ce que fait la CAF, donc en l'occurrence ça concerne beaucoup la politique familiale, la lutte contre le logement insalubre, l'accès aux droits... Ça veut dire qu'en fait il sanctionne tous les gens qui dépendent de la CAF dans le cadre de la CTG, et que là, dans cette délibération, cela couvre les 8 quartiers.

Cela veut donc dire que le Front National s'abstient de voter à nouveau des délibérations et des subventions qui sont données à des associations qui accueillent tous les publics, tous les Bordelais.

Donc les bras m'en tombent quand vous parlez de ne pas donner un budget à toutes les associations, mais en particulier à l'Atelier Graphite qui consiste à aider tous les publics en situation de grande détresse pour pouvoir accéder à leurs droits.

L'amalgame immigrés / politique de la ville n'a absolument aucun sens.

Il est très important que les Bordelais s'aperçoivent que Conseil après Conseil vous renoncez à tous les budgets qui permettent d'accompagner les publics qui sont en situation de fragilité. C'est inouï.

M. LE MAIRE. -

On ne va pas prolonger cette conversation.

M. COLOMBIER

M. COLOMBIER. -

En quelques phrases. Vous le savez très bien, pour ce genre de dossiers on vous a demandé de les dégroupier, de pouvoir sectionner les associations. Vous avez toujours refusé.

Pour certains projets qui nous paraissent d'intérêt public, ça sera le cas quand je m'adresserai à M. ROBERT tout à l'heure, OK. Mais il y en a d'autres qui ont notre refus total du fait de la politique de la ville. Voilà le principe. Donc on s'oblige à voter contre.

C'est vous qui faites l'amalgame !

M. LE MAIRE. -

On ne va pas continuer...

M. COLOMBIER. -

C'est vous qui faites l'amalgame dans ce type de rapport.

M. LE MAIRE. -

Mme SIARRI, je vous en prie, ça suffit. On ne va pas continuer ce débat. M. COLOMBIER affiche clairement la couleur. D'ailleurs je suis en total désaccord avec ses affirmations sur la politique de la ville. La politique de la ville ça peut marcher. Il y a des quartiers où ça marche. Ça ne marche pas toujours. Mais heureusement qu'on a la politique de la ville.

Et si le Front National n'a pas prospéré véritablement à Bordeaux c'est peut-être parce que nous avons une bonne politique de la ville. Il y a peut-être un lien entre les deux.

(M. COLOMBIER hors micro)

M. LE MAIRE. -

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Pour cette année 2016, afin de rendre encore plus visibles ces actions soutenues par la Ville, nous vous proposons une présentation des subventions selon les 5 axes du pacte hormis, celles qui concernent les structures de proximité dont les actions ont un impact sur l'ensemble des axes.

Centres sociaux, Espaces de vie sociale, structures de proximité : 689 300 €

Ces structures de proximité sont des acteurs fondamentaux pour la cohésion sociale. Ils œuvrent dans chacun des quartiers de la ville, au plus près des besoins des habitants en favorisant le lien social, notamment par leur capacité à accompagner les enfants, les jeunes mais également les familles et les seniors. Ils concourent quotidiennement aux objectifs du Pacte quelque soit l'axe concerné.

En outre, ils développent une dynamique d'animation de la vie locale auprès des autres structures associatives, permettant de fédérer les initiatives locales, et de mutualiser les moyens dans un souci d'efficience.

La ville a engagé un travail avec chacune d'entre elle, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, afin de clarifier les objectifs et leurs missions.

Centre Social et Familial Bordeaux Nord	148 000,00 €
Foyer Fraternel	110 000,00 €
GP IntenCité, Centre social et culturel du Grand Parc	142 800,00 €
Réseau Paul Bert	60 000,00 €
Club Pyrénées Aquitaine Maison de quartier Le Tauzin	5 000,00 €
Epicerie Solidaire	21 000,00 €
Promo Femmes	31 500,00 €
Maison de Santé Protestante de Bordeaux Bagatelle	3 000,00 €
AFL Association Familiale Laïque de Bordeaux Nord	12 000,00 €
Atelier Graphite	25 000,00 €
Astrolabe	40 000,00 €
Atelier des Bains Douches	4 000,00 €
Jardins d'aujourd'hui	24 000,00 €
Amicale laïque de Bacalan	35 000,00 €
Génération Dupaty	3 000,00 €
Les P'tits Gratteurs	3 000,00 €
Yakafaucon	12 000,00 €
Kfé des Familles	10 000,00 €

Axe 1 du pacte : s'insérer économiquement, être citoyen actif : 904 500 €

Les associations relevant de cet axe favorisent l'accès à une formation ou un emploi. Elles accompagnent également les plus fragiles dans les démarches de la vie quotidienne afin de leur permettre de s'inscrire dans une trajectoire de vie dynamique.

Parmi toutes les structures que la ville soutient, la mission locale occupe une place particulière, puisqu'elle s'adresse spécifiquement aux 16/25 ans autour de 4 entrées thématiques (la formation, l'emploi, l'alternance et l'immersion dans le milieu professionnel). Elle se démarque également par le volume d'activité qu'elle développe avec 3000 jeunes accompagnés chaque année.

Par ailleurs, Unis cités développe le service civique volontaire en partenariat avec la ville. Cette association propose à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances, de mener en équipe pendant une période d'environ neuf mois, des projets de service à la collectivité. Une aide matérielle et un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir leur est proposé ainsi qu'une ouverture sur la citoyenneté. Près de 100 jeunes sont concernés par ce dispositif.

Les actions mises en place par ces associations de taille importante, sont articulées avec le travail des autres associations, parfois plus modestes, mais qui maillent le territoire et qui répondent aux besoins singuliers de chaque quartier. C'est le cas par exemple de la SCOP Actions Inter Médiation qui travaille à l'insertion des publics les plus fragiles, ou bien des compagnons bâtisseurs qui proposent de l'auto réhabilitation de logements accompagnée.

Atelier Remuménage	12 000,00 €
Association Mobilisatrice œcuménique et Sociale - AMOS	15 000,00 €
Bordeaux Avenir Jeunes - Mission Locale	494 000,00 €
Bordeaux Service Solidarité B2S	18 000,00 €
Caisse Sociale de Développement Local	115 000,00 €
Compagnons Bâtisseurs	13 000,00 €
Défense des Exclus pour la Formation et l'Information - DEFI	6 000,00 €
AIM Scop	15 000,00 €
En route pour travailler	4 500,00 €
Maison de l'Emploi - PLIE	30 000,00 €
Entente des Générations pour l' Emploi et l' Entreprise EGEE	2 000,00 €
Entreprise intermédiaire de production formation - EIPF	15 000,00 €
Service Gagnant	50 000,00 €
Unis-cités	105 000,00 €
Régie de quartier Habiter Bacalan	10 000,00 €

Axe 2 du pacte : habiter la ville partager la vie : 247 575 .61 €

Il s'agit de soutenir les associations qui accompagnent les bordelais en situation précaire du fait de leur mode d'habiter, qu'ils aient ou non un logement.

Les associations ci-dessous soutiennent par exemple les jeunes en errance (CAIO), mais aussi les personnes à la rue par le biais d'actions caritatives au quotidien telles que la distribution alimentaire (équipe St Vincent).

D'autres œuvrent dans la lutte contre le surendettement ou bien notamment l'accompagnement budgétaire et la gestion des fluides pour les familles en logement locatif.

Mais il s'agit aussi de l'hébergement d'urgence, qu'il soit temporaire (Halte 33) ou bien plus durable avec la gestion de centres d'accueil (Diaconat).

L'amicale des locataires du Port de la Lune développe des actions favorisant le lien social en pied d'immeuble notamment.

Le soutien à ces associations permet de favoriser des parcours d'accès au logement avec des offres complémentaires.

Atelier Budgétaire	500,00 €
Banque Alimentaire	30 000,00 €
ATD Quart monde	10 000,00 €
Centre d'Accueil Information Orientation CAIO	30 000,00 €
Association Laïque du Prado – ALP 33	25 000,00 €
Amicale des Locataires du Port du Lune	4 000,00 €
Diaconat de Bordeaux	30 000,00 €
Dons et legs	45,12 €
Equipe Saint-Vincent	4 000,00 €
Familles en Gironde	12 000,00 €
Legs godard	30,49 €
Habitat et humanisme	3 000,00 €
Halte 33	66 000,00 €
Le Courrier Bovet	500,00 €
Le Pain de l'Amitié	5 000,00 €
Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques de Gironde CDAFAL33	13 000,00 €
Restaurant du coeur de la Gironde	10 000,00 €
Société Saint-Vincent de Paul	4 500,00 €

Axe 3 du pacte : culture éducation et savoirs : 100 500 €

Le GIPREB permet de mettre en œuvre le Programme de Réussite Educative de la ville, qui agit auprès des 2/16 ans en situation de grande fragilité sur 6 quartiers : Bacalan, le Lac, le Grand Parc, St Jean Belcier Carle Vernet, St Michel et la Bastide. Ce sont 350 enfants pris en charge de façon individualisée à travers des parcours éducatifs « sur mesure ».

Par ailleurs le soutien aux actions culturelles s'effectue au titre de l'animation de la vie locale et du lien à créer entre la manifestation et les acteurs locaux (écoles, structures d'animation,...).

Le volet culturel sert là de support à un travail de lien social et de dynamique d'engagement des habitants dans leurs quartiers : c'est le cas par exemple du collectif Bordonor, ou de l'association Urban Vibrations school.

La question de l'accessibilité à l'offre culturelle est une des priorités transversales inscrite dans les axes de développement du Pacte.

Groupement d'Intérêt Public de Réussite Educative de Bordeaux GIPREB	35 000,00 €
Chahuts	9 500,00 €
Le Quai aux Livres	4 000,00 €
Association de solidarité avec tous les immigrés ASTI	4 000,00 €
Association ZEKI	3 000,00 €
Collectif de Ressources Bordeaux Nord	20 000,00 €
Contrôle Z Aquitaine	3 000,00 €
Urban Vibrations School	10 000,00 €
Clap Sud Ouest	2 000,00 €
Culture du coeur Gironde	6 000,00 €
Plumes palettes	4 000,00 €

Axe 4 du pacte : bien être santé et environnement préservé

Cet axe est développé dans le cadre de la délibération présentée par Monsieur Brugère.

Axe 5 du pacte : tranquillité publique et lutte contre les discriminations : 66 000 €

La cohésion sociale de la ville de Bordeaux repose notamment sur de la capacité de ses habitants à dialoguer, de manière apaisée et respectueuse. Il est donc important de soutenir les structures qui, au quotidien, cimentent les relations en favorisant l'accès aux droits pour tous (Infodroits, ALP 33), en portant un regard attentif aux plus vulnérables (IPPO, Ruelle, Genepi), et en luttant contre toute forme de stigmatisation ou de discrimination (Eurrom)

Eurrom	3 000,00 €
Association Laïque du Prado – ALP 33	30 000,00 €
Infodroits	12 000,00 €
Association Ruelle	2 000,00 €
Genepi	500,00 €
Information prévention proximité orientation - IPPO	18 500,00 €

D-2015/636

Logements Locatifs Aidés. Opération neuve réalisée par la SA d'HLM MESOLIA. Programme de 26 logements avenue des Quarante Journaux et avenue Marcel Dassault à Bordeaux. Îlot A1.1 (GINKO). Demande de subvention. Autorisation.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le développement d'une offre diversifiée de logements est au coeur du Projet urbain et de la politique de cohésion sociale de la Ville de Bordeaux.

Afin d'atteindre l'objectif de 25% de logements locatifs sociaux dans les résidences principales prévu par la loi au 1^{er} janvier 2025, la Ville s'est engagée à développer son offre de manière importante. Sur la période triennale précédente, 3 725 logements sociaux ont ainsi été programmés, soit un taux de réalisation de 216 % de l'objectif fixé par l'Etat. Pour maintenir cet effort de rattrapage sur la période 2014-2016, la Commune s'est engagée sur un objectif de livraison de 1 000 nouveaux logements sociaux chaque année, encore supérieur à celui imposé par la loi.

Cette action volontariste, qui dépasse le cadre des compétences réglementaires de la commune, se traduit par un accompagnement financier soutenu des opérations de logements sociaux. Un budget de 3 millions d'euros par an est consacré par la Ville à cet effet.

Dans ce cadre, la SA d'HLM MESOLIA a sollicité une subvention de la Ville pour l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement de 26 logements locatifs sociaux financés en PLUS, situés avenue des Quarante Journaux et avenue Marcel Dassault, au sein de l'îlot A1.1, à Bordeaux (quartier GINKO).

L'offre sera constituée de 5 T2, 11 T3, 8 T4 et 2 T5 et le programme comptera 20 places de stationnement pour automobiles.

La Communauté urbaine de Bordeaux a autorisé le financement de cette opération par décision du 31 décembre 2014.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités approuvées par délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2010. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération de construction neuve en ZAC, le montant de subvention par logement est de 1 500 euros.

Montant de la subvention de la Ville

- 26 logements x 1 500 euros = 39 000 euros.

Le versement de la subvention interviendra en 2 fois :

- 50% sur présentation des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux,
- le solde sur présentation d'un dossier complet fourni par le maître d'ouvrage attestant de la livraison du programme, de sa conformité avec le projet financé et des dépenses réalisées, ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 39 000 euros maximum,
- créditer la SA d'HLM MESOLIA sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

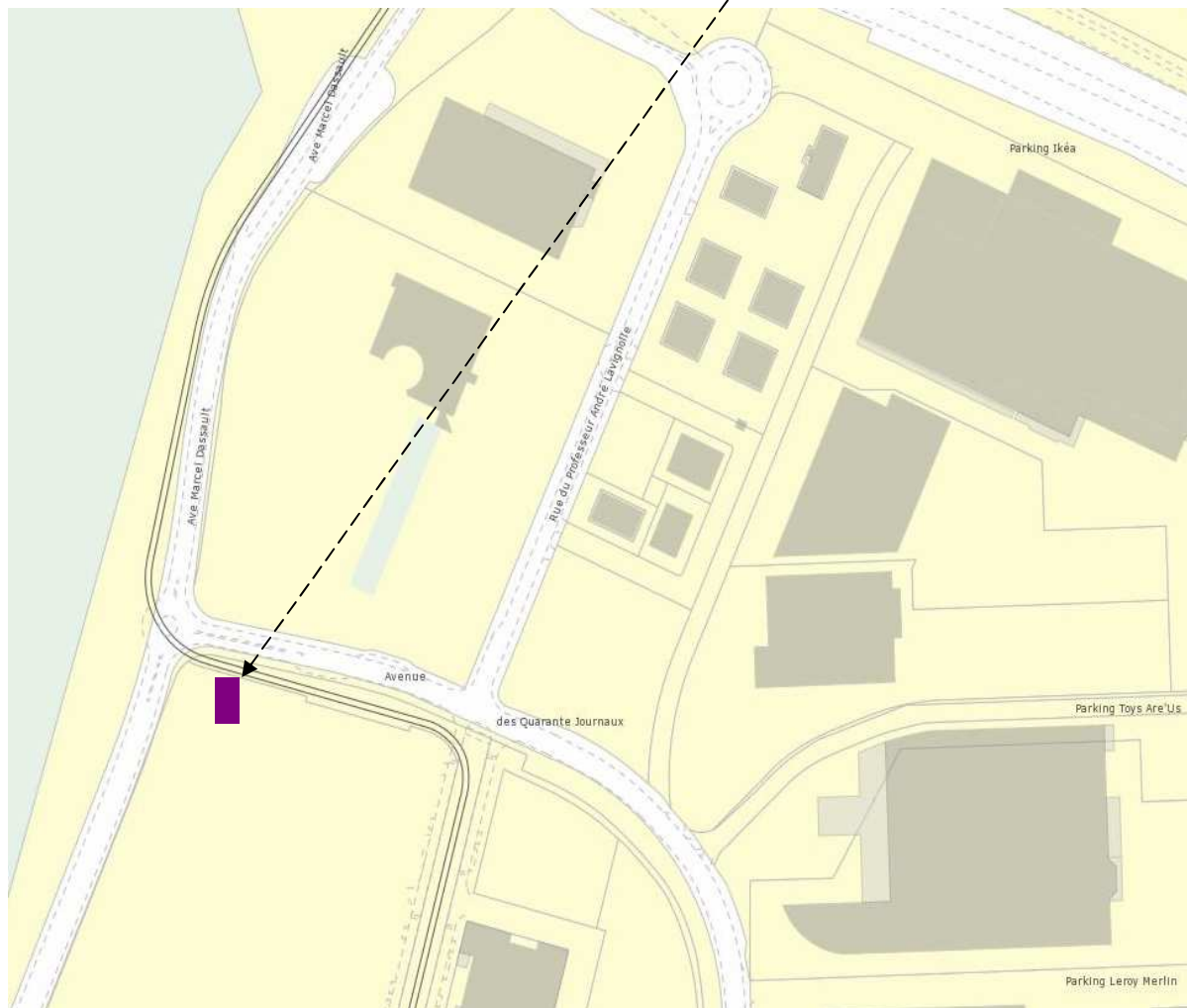
ADOpte A L'UNANIMITE

Plan de situation



Programme :
26 logements (ZAC)
avenue des Quarante Journaux et
avenue Marcel Dassault - îlot A1.1
(GINKO)

Opérateur : SA d'HLM Mésolia
Quartier : Bordeaux maritime



D-2015/637

Logements Locatifs Aidés. Opération neuve réalisée par la SA d'HLM MESOLIA. Programme de 69 logements rue des Hollandais à Bordeaux. Îlot A2.2 (GINKO). Demande de subvention. Autorisation.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le développement d'une offre diversifiée de logements est au coeur du Projet urbain et de la politique de cohésion sociale de la Ville de Bordeaux.

Afin d'atteindre l'objectif de 25% de logements locatifs sociaux dans les résidences principales prévu par la loi au 1^{er} janvier 2025, la Ville s'est engagée à développer son offre de manière importante. Sur la période triennale précédente, 3 725 logements sociaux ont ainsi été programmés, soit un taux de réalisation de 216 % de l'objectif fixé par l'Etat. Pour maintenir cet effort de rattrapage sur la période 2014-2016, la Commune s'est engagée sur un objectif de livraison de 1 000 nouveaux logements sociaux chaque année, encore supérieur à celui imposé par la loi.

Cette action volontariste, qui dépasse le cadre des compétences réglementaires de la commune, se traduit par un accompagnement financier soutenu des opérations de logements sociaux. Un budget de 3 millions d'euros par an est consacré par la Ville à cet effet.

Dans ce cadre, la SA d'HLM MESOLIA a sollicité une subvention de la Ville pour la réalisation de 69 logements locatifs sociaux dont 48 financés en PLUS et 21 en PLAI, situés rue des Hollandais, au sein de l'îlot A2.2, à Bordeaux (quartier GINKO).

L'offre sera constituée de 18 T2, 31 T3, 14 T4 et 6 T5 et le programme comptera 57 places de stationnement pour automobiles.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a autorisé le financement de cette opération par décision du 31 décembre 2014.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités approuvées par délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2010. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération de construction neuve en ZAC, le montant de subvention par logement est de 1 500 euros.

Montant de la subvention de la Ville

- 69 logements x 1 500 euros = 103 500 euros.

Le versement de la subvention interviendra en 2 fois :

- 50% sur présentation des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux,
- le solde sur présentation d'un dossier complet fourni par le maître d'ouvrage attestant de la livraison du programme, de sa conformité avec le projet financé et des dépenses réalisées, ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 103 500 euros maximum,
- créditer la SA d'HLM MESOLIA sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

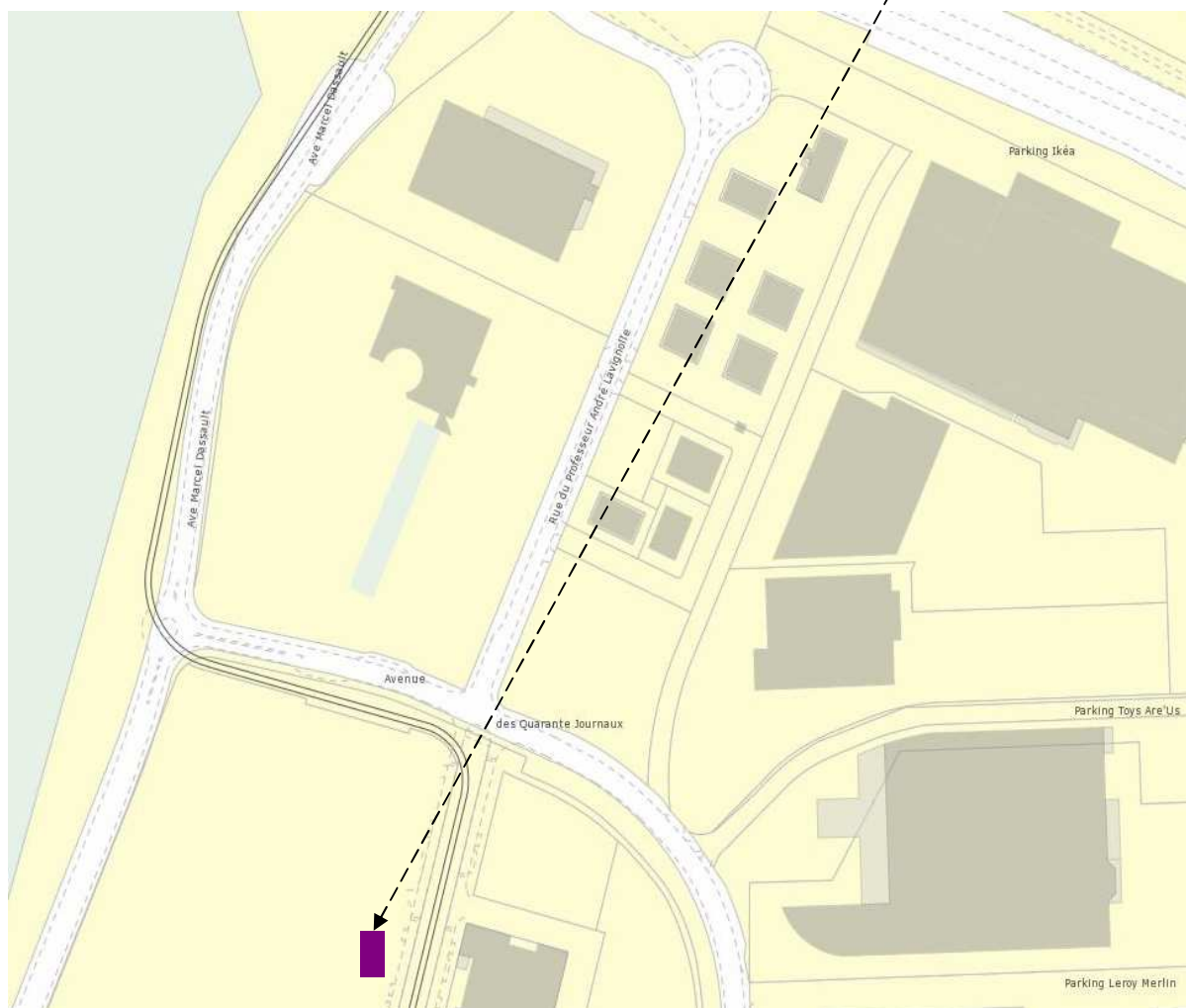
ADOpte A L'UNANIMITE

Plan de situation



Programme :
69 logements (ZAC)
rue des Hollandais - îlot A2.2 (GINKO)

Opérateur : SA d'HLM Mésolia
Quartier : Bordeaux maritime



D-2015/638

Logements Locatifs Aidés. Opération neuve réalisée par la SA d'HLM DOMOFRANCE. Programme de 20 logements sur le site de Santé Navale à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le développement d'une offre diversifiée de logements est au coeur du Projet urbain et de la politique de cohésion sociale de la Ville de Bordeaux.

Afin d'atteindre l'objectif de 25% de logements locatifs sociaux dans les résidences principales prévu par la loi au 1^{er} janvier 2025, la Ville s'est engagée à développer son offre de manière importante. Sur la période triennale précédente, 3 725 logements sociaux ont ainsi été programmés, soit un taux de réalisation de 216 % de l'objectif fixé par l'Etat. Pour maintenir cet effort de rattrapage sur la période 2014-2016, la Commune s'est engagée sur un objectif de livraison de 1 000 nouveaux logements sociaux chaque année, encore supérieur à celui imposé par la loi.

Cette action volontariste, qui dépasse le cadre des compétences réglementaires de la commune, se traduit par un accompagnement financier soutenu des opérations de logements sociaux. Un budget de 3 millions d'euros par an est consacré par la Ville à cet effet.

Dans ce cadre, la SA d'HLM DOMOFRANCE a sollicité une subvention de la Ville pour l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement de 20 logements locatifs sociaux dont 14 financés en PLUS et 6 en PLAI, situés sur le site de Santé Navale à Bordeaux.

L'offre sera constituée de 12 T2, 6 T3, et 2 T5 et le programme comptera 10 places de stationnement pour automobiles.

La Communauté urbaine de Bordeaux a autorisé le financement de cette opération par décision du 31 décembre 2014.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités approuvées par délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2010. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération de construction neuve, le montant de subvention par logement est de 5 000 euros.

Montant de la subvention de la Ville

- 20 logements x 5 000 euros = 100 000 euros.

Le versement de la subvention interviendra en 2 fois :

- 50% sur présentation des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux,
- le solde sur présentation d'un dossier complet fourni par le maître d'ouvrage attestant de la livraison du programme, de sa conformité avec le projet financé et des dépenses réalisées, ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 100 000 euros maximum,
- créditer la SA d'HLM DOMOFRANCE sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE MME COUCAUD-CHAZAL

Plan de situation



Programme :
20 logements (neuf)
Site de Santé Navale

Opérateur : Domofrance
Quartier : Bordeaux Sud

